

## Options en L2: pénal ou finances publiques?

Par **lilou75**, le **07/09/2011** à **17:42**

Bonjour à tous,

Aujourd'hui nous avons eu notre pré-rentrée en LD2 à Besançon, et nous avons dû enregistrer nos options pour cette année. Nous avons le choix entre :

- Histoire du droit privé ou histoire du droit public (pour le semestre 1).
- Finances publiques (CM + TD, coefficient 4) et droit pénal (CM, coefficient 2) ou Finances publiques (CM, coefficient 2) et droit pénal (CM + TD, coefficient 4). Ce choix est définitif pour les 2 semestres de LD2 et implique de suivre au 2ème semestre l'enseignement de contentieux administratif si on choisit finances publiques ou droit commercial si on choisit droit pénal en gros coeff.

Les rumeurs de la fac disent que le droit pénal est plus difficile que les finances publiques...la moyenne était de 3.5/20 en droit pénal pour 2010-2011. Cela m'a démoralisé pour faire du droit pénal, d'autant que j'ai encore du mal avec la méthode du cas pratique, exercice à savoir parfaitement pour du pénal...J'ai donc choisi l'histoire du droit privé et les finances publiques, coefficient 4.

On peut modifier nos choix jusqu'au 21 septembre.

J'aimerais par la suite passer une licence privée, puis un master dans le droit immobilier, ou la fiscalité...(c'est encore vague pour l'instant).

Que me conseillez-vous ?

Ces options sont-elles importantes par la suite, pour l'accès en master 1 puis 2 ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **alex83**, le **07/09/2011** à **18:07**

Bonjour,

Eh bien c'est tout à fait cohérent.

Ce n'est en rien déterminant pour votre orientation en M2.

Par **lilou75**, le **07/09/2011** à **18:49**

et pour passer l'examen du barreau ? ce n'est pas pénalisant ?

Par **alex83**, le **07/09/2011** à **19:05**

Ah dans cette optique effectivement, le droit pénal est plus intéressant.

Par **lilou75**, le **07/09/2011** à **19:10**

alors que faire ?

Par **alex83**, le **07/09/2011** à **20:11**

On ne peut pas choisir pour vous. Vous avez les tenants et aboutissants. Pour le reste, il s'agit là d'un choix personnel, qui, je le répète tout de même, ne sera pas [i:ei8912md]décisif[/i:ei8912md] pour la suite.

Par **lilou75**, le **07/09/2011** à **20:54**

OK, merci pour votre réponse. Je vais attendre de voir les cours magistraux jusqu'au 21 septembre pour me décider.

Par **Maria**, le **21/09/2011** à **13:17**

Bonjour,

Je profite de ce topic pour poser quelques questions.

Je suis en L2, et compte m'orienter vers une L3 Droit public.

En cours magistraux imposés nous avons:

- droit des obligations
- droit administratif
- droit pénal
- finances publiques
- histoire de la justice

- histoire de la pensée économique

Pour ce qui est des TDs imposés, nous suivrons tous:

- TD droit des obligations
- TD de droit administratif
- TD d'anglais

**Il faut choisir un 3ème TD: pénal ou finances publiques.**

Je ne compte pas travailler dans la fonction publique ou l'administration française. Je ne veux pas me fermer la porte du barreau (donc TD de pénal?), ni non plus celle de juriste d'entreprise/puis directeur juridique (donc TD de finances?).

Je vous remercie par avance de vos conseils,

Bonne journée.  
Maria.

Par **Yn**, le **21/09/2011** à **13:45**

Les finances publiques n'ont pas de rapport avec le rôle d'un juriste en entreprise, les TD de pénal me semblent plus appropriés.

Par **Maria**, le **21/09/2011** à **13:56**

Merci bien Yn!

Par **mich**, le **21/09/2011** à **15:28**

salut je suis moi aussi en licence 2 et je viens de finir mes examens de rattrapage. si tu veux mon avis, tu devrais foncer en droit pénal parce que je pense qu'il est plus accessible que les finances publiques. à titre d'expérience personnelle j'ai passé deux semestres à lire les finances publiques sans rien y comprendre. le pénal est plus intéressant mais tout dépend aussi de tes capacités...bonne année académique.[smile3]

Par **alex83**, le **21/09/2011** à **18:29**

Bonjour,

Même si vous orientez en droit fiscal, les finances publiques ne constituent pas une matière fondamentale...

Par **Maria**, le **21/09/2011** à **18:42**

Je vous remercie pour vos réponses.

Par **Mia**, le **09/09/2015** à **23:34**

Bonjour, je suis en L2 en fac d'Aix Marseille , nous devons choisir 2 matières en TD , je vais prendre d'abord droit des obligations mais pour le second TD j'hesite entre Droit administratif et finances publiques.J'ai entendue dire que droit administratif en TD, c'est plus compliqué que FP.Quel matière en TD est plus intéressante entre DA et FP?sachant que je ne sais pas trop quoi faire plus tard mais le domaine public me plait bien.Merci d'avance

Par **marianne76**, le **10/09/2015** à **12:37**

Bonjour

Je n'hésiterais pas une seconde, le droit administratif est considéré comme une matière fondamentale et dans la plupart des facultés les TD ne sont pas facultatifs mais bel et bien obligatoires

Par **Superlatiff**, le **13/09/2015** à **00:08**

Bonjour, je suis en L2 à l'université de Cergy-Pontoise et cette année nous avons le choix entre deux TD, soit Pénal soit Finances Publiques. J'ai bien lu vos précédentes remarques sur ce sujet mais pour ma part, j'aimerais bien tenter l'ENM plus tard, et j'aimerais savoir si le fait de prendre le TD de FP au détriment du pénal me pénalisera pour l'école de la Magistrature ou au contraire si ce n'est pas décisif, et si le TD n'apporte pas énormément plus de chose que le CM.. En l'attente de vos éclairantes réponses, Merci d'avance :)